



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – cinq, le 13 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 08 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Patrick GUIGNIER, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT, Michel MARTOIA, Valérie ESCOFFIER.

Excusés : Sandrine BOSCARO, Emile BUCH pouvoir à Michel JEANNIN, Michel PLEUCHOT pouvoir à Marijane GEISSLER.

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_16_13102025

16. Attribution de « chèques cadeau Noël » 2025 au personnel communal

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération du 08 octobre 2002 précisant, que dans le cadre de la réorganisation interne des services municipaux dans l'optique de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail, le Conseil Municipal a décidé d'offrir à l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire (contrat de plus de six mois ou reconduit depuis plus de six mois) exerçant ses fonctions au sein des services municipaux, des chèques cadeau à l'occasion des fêtes de Noël. L'idée est de remercier le personnel communal pour son implication et son travail au sein de la collectivité.

Il rappelle la délibération du 26 octobre 2020 fixant un montant de 130 € par agent et par an et propose de reconduire ce montant pour la fin d'année 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide l'attribution de « chèques cadeau Noël » pour l'année 2025 en faveur de l'ensemble du personnel communal en activité, titulaire et non-titulaire (contrat de plus de 6 mois ou reconduit depuis plus de 6 mois) pour un montant de 130 € par agent.

Dit que les crédits inscrits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025.

Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR



*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 15 octobre 2025.
Le Maire, Valérie CHALLON.*



Le Maire
Valérie CHALLON

